

AFRIQUIA GAZ SA
Société anonyme au capital de 343 750 000 dirhams
Siège social : Rue Ibnou El Ouennane (Ain Sebâa) - Casablanca – RC n° 68.545

AVIS DE RÉUNION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de la société dite « AFRIQUIA GAZ » SA au capital de 343 750 000 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura lieu le 12 mars 2025 à 10 heures, chez Akwa Group à l'immeuble Taфраouti, Km 7 Route de Rabat, Ain Sebâa, Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024 ;
- Approbation desdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice précité ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 19-20 ;
- Approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;
- Changement du représentant permanent de l'administrateur « AFRIQUIA SMDC » S.A ;
- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Les documents dont l'article 141 de la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège social et aux bureaux de la société à l'adresse suivante : 139, Boulevard Moulay Ismail, Casablanca. Les documents et informations, dont la communication est prescrite par l'article 121 bis de ladite loi, seront disponibles sur le site internet de la société (www.afriquiagaz.com). Toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social, contre accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 19-20.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur les registres sociaux.

Si vous ne pouvez assister à cette assemblée, nous vous rappelons que vous pouvez soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par un autre actionnaire, le conjoint, un ascendant ou descendant ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières en lui remettant une procuration. Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site internet précité.

Le Conseil d'Administration

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle prévue le 12 mars 2025

Première résolution (projet)

Après avoir entendu la lecture respective du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve tels qu'ils lui sont présentés lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes, tant sociaux que consolidés, de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Suite à ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, pour leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et donne également décharge aux commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

Deuxième résolution (projet)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 613 722 439,85 dirhams, comme suit :

Résultat net de l'exercice	613 722 439,85
+ Report à nouveau antérieur	913 720 751,62
Résultat distribuable (*)	1 527 443 191,47
- Dividendes à distribuer	601 562 500,00
= Solde à reporter à nouveau	925 880 691,47
Nombre actions	3 437 500
Dividende/action	175

(*) Le montant de la réserve légale avait atteint les 10 % du capital par dotations antérieures au présent exercice.

Il sera ainsi distribué un dividende de 175 dirhams par action.

L'Assemblée Générale donne par ailleurs tous pouvoirs à Monsieur le Président Directeur Général pour fixer- dans le délai prévu par la loi- la date et le lieu de paiement du dividende à distribuer dont le montant est ci-dessus fixé.

Troisième résolution (projet)

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 2 322 581 dirhams à titre de jetons de présence, à passer par frais généraux dans les comptes de l'exercice 2025.

Quatrième résolution (projet)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 19-20, l'Assemblée Générale Ordinaire déclare approuver lesdites conventions et donner à cet égard quitus aux administrateurs.

Cinquième résolution (projet)

L'Assemblée Générale prend acte et ratifie la cooptation de :

- Monsieur Tawfiq HAMOUMI de nationalité Marocaine, titulaire de la CNI n° C72802 en qualité d'administrateur, faite par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2024.
- Monsieur Mohamed Karim MOUNIR de nationalité Marocaine, titulaire de la CNI n° B381126 en qualité d'administrateur indépendant, faite par le Conseil d'Administration en date du 25 décembre 2024.

Elle remercie également les administrateur démissionnaires Messieurs Mohammed Rachid IDRISSE KAITOUNI, Mohamed Saad BERRADA et Mohamed CHAOUKI, pour tous les efforts qu'ils ont déployés durant leur mandat et leur donne quitus entier définitif et sans réserve pour leur gestion.

Sixième résolution (projet)

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il lui a été notifié par la société « AFRIQUIA SMDC » S.A, que le représentant permanent de celle-ci au sein du Conseil d'Administration de la société « AFRIQUIA GAZ » S.A sera désormais Monsieur Said ELBAGHDADI en lieu et place de Madame Soukayna AKHANNOUCH.

Septième résolution (projet)

L'Assemblée Générale nomme Madame Soukayna AKHANNOUCH de nationalité Marocaine, titulaire de la CNI n° BJ419335 en qualité d'administrateur.

La durée de son mandat va courir au même titre que l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ; il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

Madame Soukayna AKHANNOUCH ci-dessus désignée déclare accepter le mandat qui lui est conféré.

Huitième résolution (projet)

Suite aux résolutions qui précèdent, le Conseil d'Administration est désormais composé des membres suivants :

- Monsieur Ali WAKRIM, (Président Directeur Général) ;
- Madame Soukayna AKHANNOUCH ;
- Monsieur Amine WAKRIM ;
- Madame Kenza AKHANNOUCH ;
- Monsieur Tawfiq HAMOUMI ;
- Madame Sanae MADDAD ;
- Monsieur Mohamed HDID (administrateur indépendant) ;
- Monsieur Mohamed Karim MOUNIR (administrateur indépendant) ;
- La Société « AKWA GROUP » S.A représentée par Monsieur Youssef IRAQI HOUSSEINI ;
- La Société « AFRIQUIA SMDC » S.A représentée par Said ELBAGHDADI ;

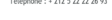
Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

Neuvième résolution (projet)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires requises en pareille matière ou prévues par la loi.



21, rue Babouin Lemaître -
Quartier Gaud
20400 - Casablanca
Téléphone : + 212 522 32 10 34



5 rue Mohamed VI, 20400 - Casablanca
Téléphone : + 212 522 22 49 93



elyx consulting

Aux Actionnaires
AFRIQIA GAZ S.A.
Boulevard El Ouassani
Ain Seba
CASABLANCA

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFRIQIA GAZ S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 3 273 131 344,99 dont un bénéfice net de MAD 613 722 439,85.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et exacts et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFRIQIA GAZ S.A. au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et au sein de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque d'évaluation des titres de participation et créances rattachées :

Les titres de participation et créances rattachées figurant au bilan de la société au 31 décembre 2024 s'élevaient à MAD 434 534 (pour leur valeur nette comptable).

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participations à leur valeur nominale.

Nous provisionnons pour dépréciation de ces titres et de ces créances sont déterminées en tenant compte de la performance financière des filiales et des participations, de l'évolution de leurs résultats ou de leur valeur probable de négociation.

Nous avons considéré que la dépréciation des titres de participation et des créances rattachées constituer un point clé de notre audit compte tenu de l'importance de la valeur de ces titres dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'utilité.

Risque identifié

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous travaons ont consisté principalement à :

- Vérifier que les évaluations reposant sur des éléments historiques :
 - Vérifier que les quatre parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les évaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prospectifs :
 - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies sous le contrôle de la direction générale ;
 - Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions.

Nous avons, en outre, vérifié le calcul arithmétique, sur la base de sondages, des calculs des valeurs actualisées retenues par la société.

Nous travaons ont consisté également à apprécier la valeur recouvrable des créances rattachées à des participations et des prêts au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si sa survie ne peut raisonnablement pas être maintenue.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de superviser le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et nous mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;



Questions clés de l'audit

— Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de prêter à une question sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 05 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.



Mostafa FRAHA
Associé

Elyx Consulting



Tarik ROUSSAM
Associé

ACTIF (en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Écart d'acquisition	625 289	625 289
Immobilisations incorporelles	1 325	2 329
Immobilisations corporelles	3 337 196	3 397 180
Droit d'utilisation de l'actif	807 959	596 686
Immobilisations financières	50 283	41 828
Titres mis en équivalence	396 650	387 973
Autres immobilisations financières	837	837
Actif immobilisé	5 219 539	5 052 122
Autres actifs non courants	197 681	129 601
Impôts différés actifs	234 371	284 038
Total des autres actifs non courants	432 052	413 639
Total actif non courant	5 651 591	5 465 761
Stocks	773 156	450 286
Clients	677 293	706 069
Actif d'impôt exigible	3 927	26 255
Autres créances et comptes de régularisation	1 100 868	1 476 740
Actifs d'exploitation	2 555 244	2 659 350
Titres de placement		
Trésorerie actif	1 309 278	693 331
Total des actifs courants	3 864 522	3 352 681
Total actif	9 516 113	8 818 442

CPC (en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités ordinaires	8 773 051	8 257 014
Autres produits	25 899	31 038
Coût des biens et services vendus	(6 502 333)	(6 205 255)
Charges de personnel	(218 472)	(212 610)
Autres charges et produits d'exploitation	(484 408)	(680 155)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements	1 593 737	1 190 032
Dotations aux amortissements	(399 121)	(375 032)
Résultat opérationnel	1 194 616	815 000
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	17 035	12 575
Coût de l'endettement financier brut	(136 425)	(149 289)
Coût de l'endettement financier net	(119 390)	(136 714)
Autres charges et produits financiers	15 616	(5 523)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	1 090 842	672 763
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	71 681	71 824
Impôts sur les résultats	(415 131)	(263 120)
Résultat net consolidé	747 392	481 467
Autres charges et produits	-	-
Résultat global de la période	747 392	481 467
Part du groupe	747 392	481 467
Résultat dilué par action en DH	-	-
Résultat par action (en MAD)	-	-
Résultat net-Part du groupe	747 392	481 467
Dont parts minoritaires	-	-
Résultat net par action en DH	217	140
Résultat dilué par action en DH	217	140

Note 2: Périmètre et méthode de consolidation

À la date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2024, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Titres	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Afrikaia Gaz	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
Sodipit	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
National Gaz	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
Dragon Gaz	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
Salam Gaz	20%	20%	Mise en équivalence	20%	20%	Mise en équivalence
Gazafric	50%	50%	Mise en équivalence	50%	50%	Mise en équivalence
Stogaz	50%	50%	Mise en équivalence	50%	50%	Mise en équivalence
Omnium Stockage	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
Proactis	25%	25%	Mise en équivalence	25%	25%	Mise en équivalence
Akwa Africa	17%	17%	Mise en équivalence	17%	17%	Mise en équivalence
Afri mobility	20%	20%	Mise en équivalence	20%	20%	Mise en équivalence

PASSIF (en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Capital	343 750	343 750
Prime d'émission	842 674	842 674
Réserves consolidées	1 304 254	1 304 033
Résultat consolidé	747 392	481 467
Total capitaux propres part du groupe	3 238 070	2 971 924
Intérêts minoritaires	3	3
Total capitaux propres	3 238 073	2 971 927
Dettes de financement à plus d'un an	1 050 097	893 658
Autres passifs non courants	688 898	689 128
Impôts différés - Passif	18 217	15 582
Total des passifs non courants	1 757 212	1 598 368
Fournisseurs et comptes rattachés	3 631 374	3 656 373
Dettes de financement à moins d'un an	122 303	113 874
Passif d'impôt exigible	71 890	1 545
Autres dettes et comptes de régularisation	342 864	443 025
Dettes d'exploitation	4 168 431	4 214 817
Trésorerie et équivalents	352 397	33 330
Total des passifs courants	4 520 828	4 248 147
Total passif	9 516 113	8 818 442

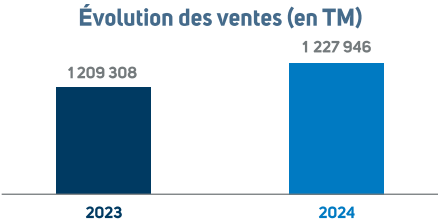
BDO Audit, Tax & Advisory 23, rue Balthus Lemaître - Quartier Océan 20000 Casablanca Téléphone : + 212 5 22 29 33 04 Aux Actionnaires AFRIQUIA GAZ S.A. Rue Benou El Ouennane Ain Sebba CASABLANCA RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024 Audit des états financiers consolidés Opinion Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Afrikaia Gaz S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 3 238 070 milliers de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 747 392 milliers de dirhams. Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Fondement de l'opinion Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.	elyxconsulting 9 rue Mohamed FAKH, appartement 32 Etage 10 - Immeuble Sérénités 20000 Casablanca Téléphone : + 212 5 22 22 26 93 Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne quelle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe. Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre : — Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; — Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ; — Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ; Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ; Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. Casablanca, le 05 février 2025 Les Commissaires aux Comptes BDO Audit, Tax & Advisory S.A. <i>[Signature]</i> elyxconsulting <i>[Signature]</i> Mostafa FRAHA Associé Tarik ROUSSAM Associé
--	---

RÉSULTATS ANNUELS 2024

Le Conseil d'Administration d'Afriquia Gaz, réuni le 31 janvier 2025, a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice 2024 et a arrêté les comptes sociaux et consolidés y afférents.

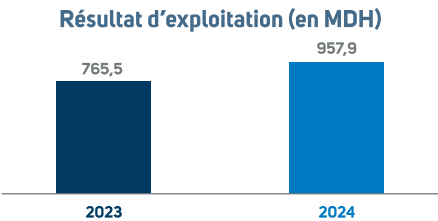
A l'issue de l'année 2024, Afriquia Gaz affiche un bilan de performance en amélioration.

TONNAGE

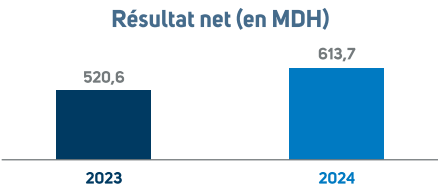


Les tonnages écoulés par AFRIQUIA GAZ au titre de l'année 2024 progressent à **1 227 946** tonnes, fruit de l'effort commercial continu.

INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS SOCIAUX



Le résultat d'exploitation s'élève en 2024 à **957,9 MDH**, contre **765,5 MDH** l'exercice précédent. Cette performance s'explique par la bonne maîtrise opérationnelle.



Dans le même sillage, le résultat net enregistre une hausse passant de **520,6 MDH** à **613,7 MDH** en 2024.

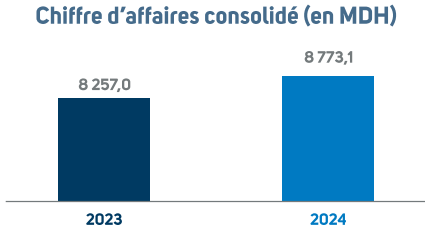
INDICATEURS BILANCIELS SOCIAUX

En Mdh	31/12/2023	31/12/2024
Fonds propres sociaux	3 141	3 273
Total bilan social	7 916	8 251

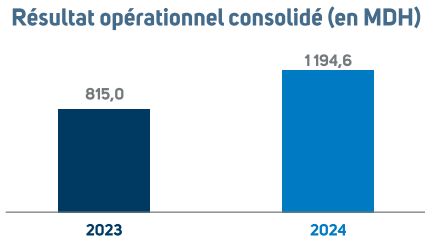
Les fonds propres d'Afriquia Gaz se renforcent et s'affichent à **3 273 MDH**.

Le total bilan s'élève quant à lui à **8 251 MDH** contre **7 916 MDH** en 2023.

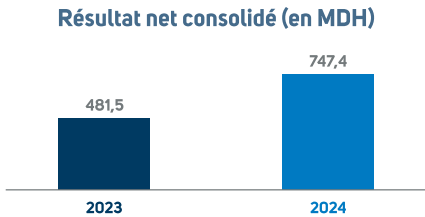
INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS CONSOLIDÉS



En termes de situation consolidée, Afriquia Gaz enregistre un chiffre d'affaires en hausse passant de **8 257,0 MDH** à **8 773,1 MDH** en 2024.



Le résultat opérationnel consolidé s'établit quant à lui à **1 194,6 MDH** en 2024, contre **815,0 MDH** l'exercice précédent.



Dans la même lignée, le résultat net consolidé se bonifie pour s'inscrire à **747,4 MDH** en 2024.

INDICATEURS BILANCIELS CONSOLIDÉS

En Mdh	31/12/2023	31/12/2024
Fonds propres consolidés	2 972	3 238
Total bilan consolidé	8 818	9 516

Les fonds propres consolidés se renforcent pour s'établir à **3 238 MDH** en 2024. Dans la même tendance, le total bilan augmente pour s'afficher à **9 516 MDH**.

PERSPECTIVES

Confortée par des résultats en progression, Afriquia Gaz continuera à capitaliser sur ses fondamentaux, dans le but de poursuivre sa croissance et d'améliorer sa rentabilité.

DIVIDENDES

Compte tenu du résultat dégagé durant l'exercice 2024, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires la distribution d'un Dividende par action de 175 MDH.

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En Dh	31/12/2023	31/12/2024
Bénéfice par action	151,46	178,54
Dividende par action	140	175

Le rapport financier annuel 2024 est disponible sur notre site internet : <http://www.afriquiagaz.com/index.php/communiques-de-presse>